



La propriété industrielle au service de la recherche

Petits-déjeuners Valorisation 2016

Programme des sessions

en partenariat avec :



Maison européenne des sciences de l'homme et de la société
Lille, 2, rue des Canonniers | Métro, bus, tram, SNCF : gare Lille Flandres

www.meshs.fr

Propriété industrielle : valoriser le travail du chercheur.
La propriété industrielle, en plus d'être un facteur de reconnaissance, intensifie les liens avec le monde économique et concrétise le travail de la recherche.

>> jeudi 28 janvier 2016 | 8 h 30 - 10 h 30

SESSION 1

Les fondamentaux du brevet d'invention

Instrument juridique privilégié de protection des inventions, le brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un monopole d'exploitation d'une durée de vingt ans. L'octroi par les pouvoirs publics de ce titre suppose l'existence d'une invention nouvelle, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle. Le brevet est délivré après une procédure qui vise à s'assurer du respect des conditions de brevetabilité.

Après quelques propos introductifs relatifs à la place du brevet dans l'arsenal des protections offertes par le droit de la propriété intellectuelle, nous présenterons le brevet en évoquant le domaine et les conditions de fond et de forme de la brevetabilité, puis dans un second temps des effets de ce titre et ses différents usages.

Intervenante : **Édith Blary-Clément**, professeure de droit privé, co-directrice de l'équipe de recherches appliquées au droit privé (LERADP / CRD&P, université de Lille - droit et santé)

>> mercredi 24 février 2016 | 8 h 30 - 10 h 30

SESSION 2

Les brevets d'invention et les technologies numériques

Les inventions logicielles

- la définition du logiciel ;
- la protection par le droit auteur ;
- la protection par le droit des brevets ;
- les critères et les limites de brevetabilité des inventions logicielles ;
- les différentes formes d'exploitation d'un brevet.

Intervenant : **Bertrand Warusfel**, professeur de droit public à l'université de Lille - droit et santé, avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies

Les objets connectés

- Une des composantes de l'économie numérique, les objets connectés sont à la fois objet et sujet de la propriété intellectuelle.
- Fruits d'un assemblage de plusieurs technologies, les objets connectés impliquent une pluralité de créateurs et une pluralité de droits. En attendant la consécration d'un régime juridique sui generis, quelles règles de droits de PI s'appliquent ?

Intervenante : **Fatima Ghilassenne**, juriste à la direction des études de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)

>> **jeudi 24 mars 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 3 **Les brevets d'invention**

Brevet et nanotechnologie

Le développement des nanotechnologies depuis les années 1980 a donné lieu au dépôt de nombreux brevets afin d'assurer une protection juridique à ces inventions du domaine de l'infiniment petit.

Toutefois, à lui seul, le caractère miniature d'un objet ne suffit pas à lui conférer les caractéristiques requises pour l'obtention d'un brevet. L'invention doit répondre à certains critères, en particulier aux conditions traditionnelles de nouveauté et d'activité inventive.

Intervenant : **Thibault Gisclard**, maître de conférences à l'université de Lille - droit et santé, directeur du DU de propriété industrielle et des nouvelles technologies

Témoignage de **Jean-François Lampin**, chargé de recherche à l'institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN)

La brevetabilité dans le domaine du vivant (1^{ère} partie)

Les innovations dans le domaine du vivant ne peuvent pas toujours faire l'objet d'un brevet. Outre les conditions classiques de brevetabilité, des considérations d'ordre éthique viennent restreindre la brevetabilité des inventions dans le domaine du vivant, et notamment des inventions relatives

au corps humain et à ses éléments, ainsi que dans le domaine animal et végétal.

Intervenant : **Thibault Gisclard**, maître de conférences à l'université de Lille - droit et santé, directeur du DU de propriété industrielle et des nouvelles technologies

>> **jeudi 28 avril 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 4

La brevetabilité dans le domaine du vivant (2^e partie)

La brevetabilité des acides nucléiques et des protéines

Les protéines sont des macromolécules dont la structure est extrêmement complexe, et dont les fonctions sont particulièrement variées. Des nombreux types de protéines ont déjà fait l'objet de brevets, et en particulier les immunoglobulines. Parallèlement, les brevets qui ont été délivrés sur des séquences génétiques ont fait l'objet de nombreux contentieux au cours des dernières années. Sur quels fondements peut-on refuser la brevetabilité d'une séquence d'ADN ? À quelles conditions peut-on accorder un brevet portant sur un acide nucléique ou sur une protéine ?

Intervenant : **Thibault Gisclard**, maître de conférences à l'université de Lille - droit et santé, directeur du DU de propriété industrielle et des nouvelles technologies

Témoignage de **Nadira Delhem**, membre de l'équipe du projet EATCELL Biotech incubé à Eurasanté et maître de conférence à l'université de Lille - droit et santé : expérience d'un dépôt de brevet portant sur un anticorps monoclonal utilisable en immunothérapie.

Brevetabilité et produit pharmaceutique

Les pays riches, ayant une capacité de recherche et d'innovation dans le domaine pharmaceutique et offrant a priori une protection forte aux inventions pharmaceutiques, ont été opposés ces dernières années aux pays émergents, dont l'Inde et le Brésil, lesquels, s'ils n'excluent plus les médicaments de leur domaine brevetable, chercheraient à limiter très largement l'impact des brevets. Ces préjugés sont-ils confirmés par l'étude à grande échelle de la jurisprudence mondiale ayant trait aux brevets pharmaceutiques ?

Intervenant : **Éric Sergheraert**, professeur de pharmacie et droit d'exploitation de la recherche à l'université de Lille - droit et santé

>> **jeudi 26 mai 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 5

Autres protections : les marques et dessins & modèles

- La marque du point de vue du droit ;
- les actualités des droits des marques : le «paquet marques» adopté par le Parlement européen ;
- les marques pour des établissements publics ;
- les dessins et modèles du point de vue du droit ;
- les dessins et modèles versus le droit d'auteur, l'évolution et la divergence ;
- l'exploitation des dessins et modèles dans les projets.

Intervenant : **Gregory Merignac**, chargé de mission à Institut national de la propriété industrielle (INPI)

>> **jeudi 23 juin 2016 | 8 h 30 - 12 h**

SESSION 6

La recherche dans les bases de données des brevets, marques et dessins & modèles

- Les bases en accès gratuit (brevets, marques, dessins et modèles) et les principaux critères de recherche ;
- les objectifs et méthodologie pour rechercher et collecter des documents ;
- les requêtes et comment les exploiter ;
- la liberté d'exploitation : pourquoi, quand et comment l'étudier ;
- les brevets pertinents ou gênants avant et au cours d'un projet de recherche ;
- les classifications des domaines techniques de brevets CIB et CPC ;
- la vérification de la disponibilité juridique d'une marque ;
- la recherche des dessins et modèles d'un déposant ;
- le suivi des différents titres : l'examen et les registres.

Atelier animé par **Gregory Merignac**, chargé de mission à Institut national de la propriété industrielle (INPI)

Inscription obligatoire (nombre de places limité à 22)

myriam.caudrelier@meshs.fr

Il est recommandé d'être équipé d'un ordinateur portable afin de pouvoir participer activement aux exercices et cas pratiques.

>> **jeudi 22 septembre 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 7

Les inventions des salariés

Le régime des inventions de salariés

- les différentes catégories d'inventions des salariés et les régimes applicables ;
- la contrepartie financière due à l'inventeur salarié : rémunération supplémentaire et juste prix ;
- la résolution des litiges par la Commission nationale des inventions de salariés (CNIS).

Intervenant : **Laurent Mulatier**, responsable du service contentieux de l'INPI, secrétaire de la CNIS

Les résultats de l'enquête de l'INPI sur la rémunération des inventions de salariés

Intervenante : **Dominique Doyen**, chargée d'études à l'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI

>> **jeudi 13 octobre 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 8

Les contrats de partenariats public/privé

- Les accords de confidentialité, contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium et contrat de transfert de technologie ;
- les enjeux d'un partenariat de recherche public / privé ;
- les bonnes pratiques ;
- la gouvernance du projet : relations, responsabilités et moyens ;
- la protection intellectuelle: les risques en fonction des étapes du projet ;
- les pré-contentieux: les résolutions envisageables ;
- les principales clauses de ces contrats ;
- le lien (ou non) du contrat avec le brevet.

Intervenante : **Blandine Poidevin**, avocate, cabinet JURISEXPERT, spécialiste des technologies de l'information et de la communication

>> **jeudi 24 novembre 2016 | 8 h 30 - 10 h 30**

SESSION 9

Chercheurs et créateurs d'entreprises, dispositifs d'accompagnement

Cré'Innov, l'incubateur d'entreprises innovantes de l'université de Lille - sciences et technologies, est destiné à favoriser et à développer la création d'entreprises innovantes en relation avec les compétences et les ressources scientifiques des laboratoires et formations de l'université.

Il offre ainsi un environnement adapté aux porteurs de projet d'entreprise tant sur le plan de l'accompagnement humain et technique que sur le financement des dépenses liées à la maturation du projet.

Les objectifs de l'intervention sont de :

- présenter le contexte régional en matière d'aide à la création d'entreprises innovantes ;
- préciser les particularités de l'incubateur ;
- expliciter les différentes étapes de maturation du projet et d'accompagnement du porteur.

Intervenant : **David-Alexandre Caron**, chargé d'affaires à Cré'Innov

Le témoignage d'un chercheur créateur d'entreprise viendra conclure cette matinée.

Cette série de rencontres, à l'intention des mondes académique et socio-économique, est organisée par la MESHS dans le cadre de sa mission de valorisation de la recherche.

Les petits-déjeuners « valorisation » ont lieu à la MESHS un jeudi par mois, de 8 h 30 à 10 h 30. Ils sont ouverts à tou-te-s. **Édith Blary-Clément**, professeure de droit privé à l'université de Lille, animera toutes les sessions des petits-déjeuners valorisation

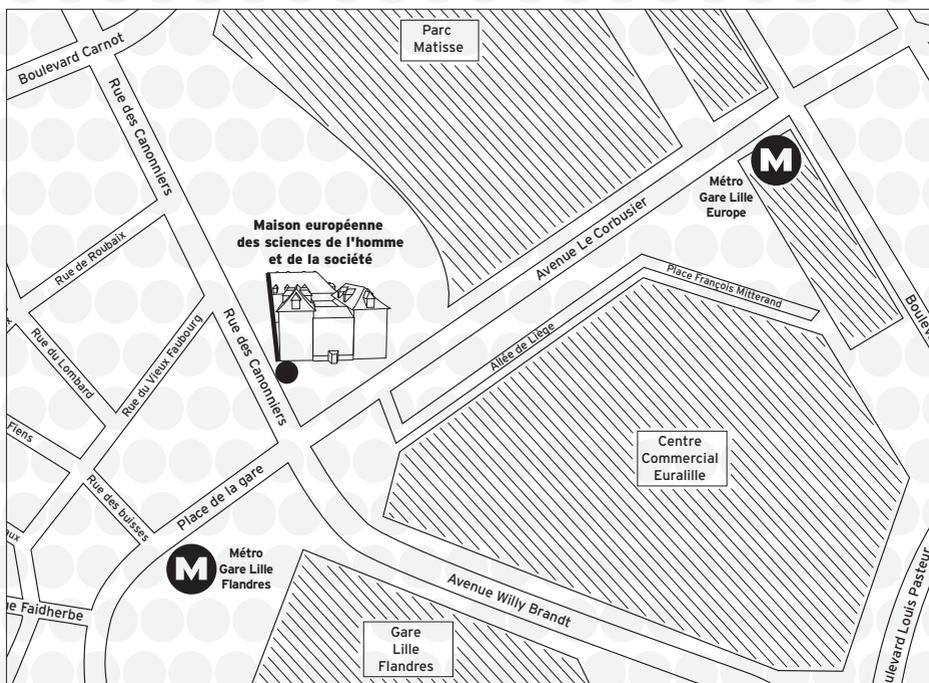
Pour plus d'informations, contacter **Myriam Caudrelier**, coordinatrice du cycle : myriam.caudrelier@meshs.fr

Accès à la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société

2, rue des Canonniers, Lille

Tél. 03 20 12 58 30

www.meshs.fr



Par l'autoroute : boulevard périphérique, sortie Lille centre / gares

Par le train : gare Lille Flandres ou Lille Europe

Métro / autobus / tramway : toutes lignes, arrêt gare Lille Flandres